



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2026**  
**à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

**Ordre du jour :**

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Procès-verbal de la séance du 16 février 2026.
4. Nomination d'un membre à la commission des forêts et des espaces publics naturels en remplacement de M. Thierry Rothen, démissionnaire.
5. Nomination d'un membre à la Paroisse temporelle en remplacement de M. Jean Fehlbaum, démissionnaire.
6. Rapport du Conseil communal relatif à l'extinction nocturne de l'éclairage public.
7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 580'000.- et une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 80'000.- pour le renouvellement de la conduite d'eau potable aux chemins de la Payaz et des Abyssins.
8. Informations du Conseil communal.
9. Résolutions, interpellations et questions écrites.

**Mme M. Petitpierre**, présidente, ouvre la séance à 19h32 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

### **1. Appel nominal**

**M. Jacques Reift** procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

- M. Cédric Weibel est excusé et remplacé par M. Jean-Jacques Bourquin ;
- M. Julien Noyer est excusé et remplacé par M. Edi Barben.

Présent·e·s : 41 présent·e·s, 40 votant·e·s, la majorité est à 21 voix.

### **2. Correspondance**

La présidente, **Mme M. Petitpierre**, informe le Conseil général que le bureau n'a reçu aucune correspondance.

### **3. Procès-verbal de la séance du 16 février 2026**

- **Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du 16 février 2026 est accepté par 39 voix pour et 1 abstention.**

### **4. Nomination d'un membre à la commission des forêts et des espaces publics naturels en remplacement de M. Thierry Rothen, démissionnaire**

**M. M. Ignoto**, pour le groupe Socialiste, propose **Mme Nathalie Kocherhans**, qui est applaudie par l'assemblée.

### **5. Nomination d'un membre à la Paroisse temporelle en remplacement de M. Jean Fehlbaum, démissionnaire**

**M. S. Lutz**, pour le PLR, propose **M. Jean-Paul Vuitel**.

**Mme M. Petitpierre** : « *Très bien, il y avait également un candidat du côté de la Paroisse temporelle du nom de M. Micaël Schmutz. Je propose que l'on élise les deux candidats, j'imagine.* »

- **Soumise au vote, la candidature de M. Jean-Paul Vuitel est acceptée par 38 voix pour.**

**M. Jean-Paul Vuitel** est élu par applaudissements.

### **6. Rapport du Conseil communal relatif à l'extinction nocturne de l'éclairage public**

**Mme M. Petitpierre** demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

**M. M. Rognon** : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce soir, le Conseil communal vous invite à un vote d'intention, un vote de principe. En fin d'année 2022, les Communes neuchâteloises, main dans la main avec le Canton de Neuchâtel, avaient décidé d'éteindre l'éclairage public en raison des risques de pénurie en énergie qu'il y avait, il n'y a pas eu que ça comme mesures, on a eu énormément de mesures sur l'économie des collectivités mais aussi des privés, plusieurs plans de crise ont été mis en place parce que la situation était extrêmement tendue. À ce jour, il faut le dire, la situation n'est pas aussi tendue qu'en 2022,*

*c'est vrai, en revanche, un des risques principaux qui plane sur le canton de Neuchâtel je dirais, et en Suisse de manière générale, c'est notre peine à être alimenté en énergie de manière sereine, on dépend énormément de l'Europe et il y a d'autres urgences pour ça, mais c'est toujours un risque. Récemment, le président de la Conférence des Directions Communales de l'énergie l'a encore réitéré, c'était en décembre 2025. Lorsque le Conseil communal a pris ces mesures, nous n'avions pas consulté le législatif, par mesure d'urgence, nous avons décidé, puisque, finalement il s'agit aussi d'un pouvoir exécutif, décidé d'éteindre l'éclairage. À l'heure où il nous est conseillé de revenir en arrière, pour des raisons de normes, le Conseil communal a souhaité consulter les représentants de la population car on sait, l'éclairage public n'est pas seulement une infrastructure utile à la route mais c'est aussi quelque chose qui permet aux gens de se sentir en sécurité, souvent on a un sentiment, un léger sentiment d'insécurité en cas de nuit totale. Il y a un élément qui est important dans ce vote de principe qu'il faut, en fait qui doit être bien clair pour vous, toutes et tous, c'est que les normes n'exigent pas seulement d'allumer ou d'éteindre, elles exigent qu'on allume d'une certaine manière. Actuellement, la commune ne respecte pas ces normes. Le Conseil communal vous propose donc de maintenir l'extinction de l'éclairage public dans la mesure où nous ne respectons pas les normes en vigueur et de pouvoir, en fait, d'ici à la fin de l'année vous présenter un plan lumière, un plan de renouvellement, avec, à futur, un contrat-cadre qui permettra un renouvellement intelligent, je dirais intelligent au sens de l'opportunité qu'on puisse mettre ces planifications-là, la planification du renouvellement de l'éclairage public, qu'on puisse le faire avec nos autres planifications, que cela soit le plan général d'alimentation en eau, le contrat-cadre d'entretien routier que vous avez voté récemment, tous ces éléments-là pourront être mis les uns sur les autres pour pouvoir avoir des choses qui respectent les normes. Les passages piétons doivent être éclairés lorsque la vitesse est à 40 km/h ou à 50 km/h, ces éléments-là peuvent aussi potentiellement changer, on a certaines rues qui sont à 50 qui pourraient potentiellement être réduites donc évitons de faire des dépenses non, pas non raisonnées, non utiles et attendons qu'on puisse planifier ça pour pouvoir ensuite, effectivement, respecter les normes qui nous incombent. Je reste à disposition pour toutes les questions que vous avez, je vous remercie pour votre attention. »*

**M. J.-D. Alfter :** *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues, lors de notre préparation de ce Conseil général, le groupe PLR a bien compris toutes les implications possibles du vote de consultation demandé à notre assemblée ce soir. Toutes les sensibilités ont été exprimées et entendues. Aucune majorité n'est apparue tant le sujet est épineux. Le PLR demande donc la mise en ligne d'une enquête sur l'exemple du Pôle de gare auprès de notre population. Les résultats de cette enquête en ligne nous seront remis avant le prochain Conseil général lors duquel nous pourrons ainsi voter en tenant compte de l'éclairage apporté par la partie de la population qui aura pris le temps de s'exprimer. Merci. »*

**Mme Z. Nater :** *« Madame la présidente, chères et chers collègues, nous le savons, la question de l'éclairage public est un sujet sensible – et oui, un sujet profondément politique, car il touche à notre rapport à l'énergie, à notre cadre de vie et à la sécurité. Cela fait maintenant plusieurs années que notre commune, comme beaucoup d'autres dans le canton, vit au rythme de l'extinction nocturne de l'éclairage public. Et contrairement à certaines craintes exprimées, les faits sont clairs. Premièrement, aucune augmentation des accidents n'a été constatée. Deuxièmement, aucune hausse de la criminalité durant la nuit n'a été observée. Il n'y a donc aucun élément qui nous indique que cela a eu des conséquences néfastes d'une manière ou d'une autre. En revanche, les bénéfices, eux, sont bien réels. Nous avons réalisé des économies d'énergie conséquentes, dans un contexte où chaque kilowatt compte, à la fois pour les finances publiques et pour notre responsabilité environnementale. Nous avons aussi amélioré la qualité de vie de notre population : moins de pollution lumineuse, un meilleur sommeil et un environnement nocturne apaisé. Et n'oublions pas un point essentiel : la biodiversité. L'extinction nocturne favorise la faune et la flore qui dépendent des cycles naturels de lumière mais aussi d'obscurité. Alors oui, la question de la sécurité est importante et elle doit toujours l'être. De jour comme de nuit, la sécurité sur et aux abords des routes doit être préservée. Cette sécurité incombe aux automobilistes d'abord et aux différents usagers de la route. À ce titre, je souhaite vous lire un passage de l'art. 32 de la loi sur la circulation routière, qui dit que, je cite : « La vitesse doit toujours être adaptée aux circonstances, aux conditions de la route, de la circulation et de la visibilité ». Ou encore à l'art. 33 de la même*

*loi : « Avant les passages pour piétons, le conducteur circulera avec une prudence particulière et, au besoin, s'arrêtera pour laisser la priorité aux piétons qui se trouvent déjà sur le passage ou s'y engagent ». La question de la sécurité et de la responsabilité n'est pas laissée au hasard, les règles sont claires. L'automobiliste est responsable d'adapter sa conduite en toutes circonstances et notamment en tenant compte de la visibilité de la route qu'il emprunte. À cet égard, le groupe Socialiste encourage le maintien de l'extinction de l'éclairage public pour la qualité de vie, la biodiversité et l'énergie en replaçant les responsabilités où elles doivent être. Toutefois, le groupe Socialiste tient à encourager le Conseil communal à mettre impérativement en place son plan lumière et de dresser un état des lieux de la situation. En effet, que ce soit de jour comme de nuit, certaines zones ne répondent pas aujourd'hui aux normes en vigueur en matière d'éclairage public. De plus, il paraît essentiel qu'à l'avenir le passage à de l'éclairage intelligent soit une solution afin de répondre de manière ciblée aux besoins des différents secteurs. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir combien de passages piétons sont aujourd'hui aux normes et surtout combien ne le sont pas afin de pouvoir savoir ce qui doit être traité en priorité. Au vu de tous ces éléments, le groupe Socialiste se positionne en faveur de la variante 3, c'est-à-dire pour le maintien de l'extinction nocturne et vous encourage vivement à suivre cette même direction. Merci de votre attention. »*

**M. J. Lopes de Jesus :** *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement, après en avoir discuté à l'interne, en séance, a décidé, largement entre nous, que cela soit allumé la nuit mais on n'est pas, entre nous, on n'est pas tous d'accord, chacun décide. Par contre, dans un monde où on a les voitures avec les phares allumés la journée et puis qu'on a les rues qui sont sans lumière la nuit, il y a quand même un problème. Moi je suis favorable vraiment que tout soit allumé. »*

**M. N. Dujacquier :** *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nous soutenons la proposition du Conseil communal, à savoir le statu quo concernant l'éclairage. La commission COTEE<sup>1</sup> a validé cette position après avoir reçu toutes les informations sur ce dossier. Nous souhaitons insister, comme nous l'avons déjà entendu, sur l'essentialité de la protection de la biodiversité en plein milieu de la sixième extinction de masse, on peut peut-être se dire que ça mérite notre attention. Ce soutien n'est toutefois pas un blanc-seing, il repose sur un engagement clair pris par le Conseil communal : celui de réaliser, dans les meilleurs délais, un plan d'étude puis un plan d'investissement permettant de rénover et de mettre aux normes l'éclairage public de La Grande Béroche. Il nous paraît en effet essentiel d'avancer de manière responsable et structurée sur ce dossier. Dépenser aujourd'hui CHF 1 million pour une mise aux normes de manière un peu sauvage ne nous paraît pas correspondre à cette notion de responsabilité. Maintenir aujourd'hui la situation existante ne peut se concevoir que si elle s'accompagne de la volonté concrète de modernisation, d'amélioration et d'efficacité énergétique et la sécurité pour la population dans un contexte de maîtrise des coûts à moyen et long terme. C'est dans cet esprit de pragmatisme et de confiance vigilante que nous apportons notre soutien à cette proposition. Je vous remercie. »*

**M. M. Rognon :** *« Une réponse parce que les questions qui ont été posées de la part du groupe Socialiste par rapport au nombre de passages qui étaient aux normes ; donc la commune compte 119 passages incriminés, entre guillemets, donc qui sont dans ces zones qu'on devrait rallumer, et on en a entre trois et quatre qui sont aux normes. Donc ça fait très peu de passages qui respectent parfaitement les normes en vigueur. Et petite question, pour la part du groupe PLR, de précision, la question du sondage, donc l'idée est de pouvoir sonder la population sur son souhait d'allumage ou d'extinction ? »*

**M. J.-D. Alfter :** *« Effectivement. Et puis on prendrait la décision, enfin, notre assemblée voterait lors du prochain Conseil général après le retour de la population parce qu'il y a un grand sentiment d'insécurité exprimé par certaines personnes. »*

**M. M. Rognon :** *« Oui, alors pas être formaliste pour un sou, c'est peut-être justement un élément qui aurait peut-être pu, potentiellement, se placer avant, enfin dans le cadre du débat*

---

<sup>1</sup> Commission du développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie

d'entrée en matière parce que maintenant, en fait il faut décider, donc, a priori, votre décision est acquise. »

**M. J.-D. Alfter** : « Ce n'est pas un vote décisionnel, c'est un vote indicatif. »

**M. M. Rognon** : « C'est ça, oui oui. Mais donc on ne vote pas, enfin je ne sais pas, c'est un peu plus formel, cela veut dire que, normalement, la présidente devrait passer ce rapport au vote tout en sachant qu'en fait votre vote est conditionné à quelque chose qui se passerait après. Donc en gros, vous n'aviez pas tous les éléments nécessaires pour prendre une décision ce soir. Donc refus d'entrée... »

**M. J.-D. Alfter** : « C'est notre sentiment, parce que c'est difficile pour vous, donc pour nous, c'est peut-être aussi difficile envers la population. »

**M. M. Rognon** : « Je comprends, tout à fait. »

**Mme M. Petitpierre** : « Si je puis, il me semble que mon avis est partagé par mes collègues ; effectivement, il aurait fallu combattre l'entrée en matière, maintenant qu'on est sur le sujet, il va falloir voter une variante. Ce que je peux proposer à la rigueur, c'est, de toute façon, c'est de citer les trois variantes, celle que vous acceptez, vous le manifesterez par un lever de main et de laisser la place aux abstentions si elles sont manifestes, elles peuvent être prises en considération dans la discussion suivante mais là, à ce stade, je ne sais pas quoi faire d'autre. »

**Mme S. Tazzer** : « Au vu que, justement nous on pensait que peut-être cela serait voté en fait le fait qu'on propose de faire un sondage au niveau de la population et comme là c'est contesté, enfin parce qu'on aurait dû le faire avant, ce que je peux entendre, ce qu'on peut entendre, on a, nous, quand même préparé une prise de parole du PLR en cas de votation que je me permets de vous lire. Madame la présidente du Conseil général, Mesdames, Messieurs, le PLR a pris note du rapport établi par le Conseil communal et le remercie pour sa rédaction. Le PLR est quelque peu surpris qu'un vote de principe nous soit demandé, vote qui ne figure apparemment pas dans le règlement communal. Dès lors, une question se pose : pourquoi ne votons-nous pas un arrêté ? Notre groupe a étudié avec attention les différents points évoqués dans ce rapport. Si la valorisation de la biodiversité est un objectif important, elle ne saurait se faire au détriment de la sécurité de nos citoyennes et citoyens. Par ailleurs, la question de la responsabilité, en cas d'extinction maintenue et proposée par le Conseil communal, mérite clairement d'être clarifiée. Qui sera tenu responsable le jour, et personne ne le souhaite, où surviendra un accident ou un incident majeur, et que les personnes lésées se retourneront contre la commune ? Ça sera le Conseil communal ? Le Conseil général ? Nous tous ? Le sentiment d'insécurité est, quant à lui, bien réel. Il est exprimé par un nombre significatif de citoyennes et citoyens en particulier durant les heures nocturnes quand tout est éteint. Prenons le cas d'une jeune adolescente qui arrive en bus au centre de Bevaix après minuit et qui doit monter tout en haut du village aux Essorbiers ou tout en bas du village au port. Trouvons-nous vraiment normal et responsable de la part de notre commune qu'elle doive parcourir ce trajet dans la nuit complète ? Le PLR s'interroge également sur la pratique actuelle consistant à éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures tous les jours. Cette mesure apparaît inadaptée, notamment parce qu'elle ne tient pas compte des derniers transports publics surtout le week-end, ni des spécificités saisonnières, comme le retour tardif des habitants lors des manifestations ou fêtes villageoises. Pour toutes ces raisons, le PLR, dans sa grande majorité, se prononce en faveur du rallumage complet de l'éclairage public, donc la variante 1, dès le 1<sup>er</sup> mai 2026. Cette position est motivée par des impératifs de sécurité pour nos citoyennes et citoyens, de responsabilité ainsi que par le respect du cadre légal fixé par le Canton. Cette mesure devrait être maintenue jusqu'à la mise en place d'un système d'éclairage public intelligent, à basse consommation et pilotable à distance, capable de s'adapter aux besoins réels de la population. Évidemment, nous espérons que le fait de revenir au rallumage complet permettra d'accélérer ce processus. Et pour terminer, le PLR a décidé de demander un vote nominatif pour ce point. Merci pour votre attention. »

**M. N. Dujacquier :** « Juste un partage, je ne me souviens pas que cela ait été dit ce soir, le coût du rallumage, dans la discussion de la commission, on évaluait ça à CHF 40'000.- par an. C'est juste qu'on soit conscient de l'importance du budget qui, sauf erreur, va être à peu près le budget qu'on avait voté pour la culture. »

**M. M. Rognon :** « Peut-être juste, l'histoire du vote de principe sans rentrer dans le détail, ce que j'ai pu entendre de la part de la prise de parole du groupe PLR c'est qu'il y a énormément d'arguments que vous avez cités qui ne mentionnent pas particulièrement l'avis de la population via le biais d'un sondage, d'après ce que j'ai compris dans les argumentations qui viennent d'être énumérées, donc la prise de décision peut être faite pour vous, enfin, j'avais l'impression, mais après... ou il y a peut-être certains de vos membres qui ont besoin de cet élément de sondage. Dans tous les cas, le courrier du Canton nous demande de rallumer d'ici à décembre 2026, donc là, il y a une demande au 1<sup>er</sup> mai. Ça fait passablement de... effectivement, ce ne sont que des votes de principe. Pour être très clair, l'allumage ou l'extinction de l'éclairage public est une compétence du Conseil communal. Sachant que c'est un sujet qui est effectivement sensible et on le vit de manière régulière, quand il y a des mâts d'éclairage qui se rallument durant la nuit par hasard, on a des plaintes, quand cela dure une petite semaine et après, quand ils se rééteignent, on a de nouveau des plaintes. Ce n'est même pas forcément rare que cela soit par les mêmes personnes donc on voit même que ce sujet est extrêmement sensible, oui c'est vrai. Mais il faut bien que des gens prennent des décisions et la proposition qu'on vous fait c'est d'éteindre. Alors la question est simple : est-ce que votre assemblée est pour ou est-ce que votre assemblée est contre ? Dans ce cas-là, on rallumera l'éclairage si la majorité est pour qu'on rallume, si la majorité est pour qu'on l'éteigne, on gardera éteint. Je pense que c'est peut-être une des manières les plus simples, on peut éventuellement sonder ; pour répondre à la question, peut-être partiellement, du sondage, la Commune avant les questions de pénurie en énergie avait organisé une soirée avec la thématique de l'éclairage public, les participants, qui étaient nombreux, avaient voté sur ce qu'ils souhaitaient mettre en œuvre et ils souhaitaient clairement, à majorité, l'extinction. Alors après, peut-être que c'était des gens qui étaient intéressés par cette thématique, on avait traité des questions de biodiversité mais c'est très difficile de tirer d'un sondage une valeur pour nous exécutif ; alors certes, ça a de bonnes idées, ça donne les grandes lignes, là on vous demande de décider. Donc je ne sais pas ce que le bureau souhaite faire dans cette mesure, on est à votre totale merci. »

**Mme R. Claudio :** « Juste une question, vous n'avez pas du tout répondu aux questions de Mme S. Tazzer par rapport à ce qu'il se passe en cas de pépin ? »

**M. M. Rognon :** « Pour la question de la responsabilité, donc, ce sont des éléments très juridiques mais quand on estime que la responsabilité civile d'une personne ou d'une collectivité publique est engagée, on doit ester en justice et demander à voir si on est responsable ou pas. Il y a des conditions, la responsabilité, qui demandent un acte délictueux, donc cet acte délictueux, en l'occurrence, c'est le fait de ne pas respecter les normes en matière d'éclairage, donc oui, la Commune aurait commis un acte délictueux, et il faut un lien de causalité adéquat entre cet acte délictueux et le dommage qui est fourni, et il faut un dommage mais ça, ça fait sens. Donc il faudrait que la personne qui est victime d'un accident puisse prouver que la raison de son accident est l'acte délictueux de la Commune, c'est le fait que l'éclairage soit éteint. C'est possible, c'est clairement une possibilité, c'est même écrit dans le rapport mais, de manière générale, nos collectivités publiques, le Conseil communal engage sa responsabilité de manière constante sur ses activités. Une collectivité publique engage tout le temps sa responsabilité donc ce n'est pas la question de l'engager ou de ne pas l'engager, la question est que, oui, oui, il peut y avoir quelqu'un qui se plaint et si cette personne arrive à prouver que le conducteur n'avait pas bu d'alcool, n'était pas sur son téléphone, n'a pas perdu la maîtrise de son véhicule et que le seul chef de responsabilité c'est la Commune qui le porte, oui, oui, effectivement, on sera responsables, la Commune, le Conseil communal. Le vote de principe ne vous engage pas, enfin, ne nous engage pas, il n'engage personne, la volonté, ici, est d'avoir l'avis des représentants de la population parce que, comme vous l'avez mentionné d'ailleurs par le sondage, la question est très sensible, on a beaucoup d'avis contraires, beaucoup d'avis pour, donc, en soi, je ne peux pas vous dire autre chose, ça sera le Conseil communal, au même titre que ce qu'on a pu voir à

*Crans-Montana, par exemple, effectivement. Oui, c'est le Conseil communal qui est responsable s'il y a une pollution d'eau demain et puis que l'ensemble des EMS de la commune se retrouve dépeuplé de leurs résidents, c'est la Commune qui sera responsable et ça sera le Conseil communal quand on dit la Commune, donc oui. Après, il faut de toute façon aller chercher des personnes mais d'où notre importance aussi, à nous, de venir auprès de votre autorité pour dire : est-ce que vous êtes d'accord, est-ce que vous n'êtes pas d'accord. Y a-t-il d'autres questions auxquelles je n'ai pas répondu ? Pour la question, effectivement, des personnes qui rentrent tard le soir, les noctambules, l'idée en fait, avec nos prochaines infrastructures, est de pouvoir fonctionner avec, comme ça a été demandé quand il y a des manifestations, actuellement, cela demande beaucoup de travail si on veut le faire, mais de pouvoir gérer ça avec juste un ordinateur ou un téléphone portable pour pouvoir dire « là il y a une manifestation publique, on laisse allumer jusqu'à 2 heures du matin », certains secteurs, d'autres, on fonctionne sur détection parce que c'est utilisé. Et là, on a une utilisation qui est beaucoup plus rationnelle de l'énergie. Parce que d'allumer toute la nuit, j'entends cette personne qui rentre depuis le centre de Bevaix, comme ça a été cité, qui rentre chez elle, qui a ce sentiment d'insécurité mais est-ce qu'il faut, a contrario, allumer pour potentiellement cette personne qui rentre chez elle seule ? Et c'est là, en fait, dans sa discussion, que le Conseil communal a plutôt préféré dire « non, on maintient ». Voilà. »*

**Mme A. Hessler-Wyser :** *« J'ai encore juste une dernière petite question par rapport à cette histoire de responsabilité. La responsabilité en cas d'extinction est claire, mais, maintenant, on vient de nous dire que sur les 119 passages pour piétons, il y en avait 115 qui ne sont pas aux normes, la responsabilité est là également. Donc, de ce point de vue-là, ça ne changerait pas grand-chose tant qu'on n'a pas remis aux normes tous ces passages pour piétons. »*

**M. M. Rognon :** *« Oui, merci, c'est exact. La responsabilité de la Commune peut être dérogée à condition de respecter les normes en matière de circulation routière et, à l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. Et ce n'est pas le cas si on annule parce qu'on a certains passages piétons, une grande majorité d'ailleurs, qui ne sont pas éclairés selon les normes. L'autorité de surveillance est le service des ponts et chaussées, donc un service de l'État, qui nous a, régulièrement, déjà avant 2022, écrit en disant « mettez aux normes tels ou tels passages piétons parce qu'ils ne sont pas aux normes », c'était les cas les plus flagrants, mais c'est clair que quelqu'un qui a la « recourite » facile ou qui a envie d'agir en justice trouvera toujours une petite faille normative qui engagera la responsabilité de la Commune. »*

**Mme M. Petitpierre :** *« Merci beaucoup. Est-ce que la parole est encore souhaitée ? Très bien. Pour le vote de principe des trois variantes, je vous propose de procéder comme suit : on va donc faire nominativement, M. Jacques Reift va lire chaque nom et vous pourrez répondre, soit en disant variante 1, soit 2, soit 3 ou abstention. »*

**M. M. Rognon :** *« Une suggestion, peut-être, on a mentionné dans le rapport les trois variantes parce que ce sont les trois variantes qui sont techniquement réalisables. Dans nos discussions, je n'ai pas entendu particulièrement de velléité à ce que la variante 2, donc la variante avec une mesure, je ne sais pas s'il y a vraiment une volonté à ce qu'elle soit proposée réellement, c'est une proposition pour nous, peut-être, pour simplifier le vote de voter « allumé » ou « éteint », cela simplifierait pour vous, après je ne sais pas s'il y a un souhait de l'assemblée ou même d'une personne d'avoir la troisième variante au vote, enfin la variante médiane, et si c'est le cas, il faudra faire comme vous le souhaitez. »*

**Mme M. Petitpierre :** *« En effet, c'est vrai, elle n'a pas demandé beaucoup de prise de parole. À mon sens, dire « 1, 2 ou 3 » ou « allumé ou éteint » ça ne changerait pas grand-chose, vu qu'elle est proposée, peut-être un silencieux ou une silencieuse la voudra. Avant de laisser la parole, je les relis simplement : variante 1 – rallumer l'entier de l'éclairage public / variante 2 – rallumer les secteurs hors zones 30 km/h / variante 3 – maintenir l'extinction et en assumer la responsabilité. »*

**M. Jacques Reift :** *« Alors merci de dire 1, 2 ou 3 ou abstention à votre nom. »*

**Pour le groupe PLR :**

<b>Nom Prénom</b>	<b>Variante choisie</b>
Brunner Olivier	1
Alfter Jean-Daniel	1
Pierrehumbert Gilles	1
Divernois Jean-Daniel	1
Schumacher Bernard	1
Béguin Alexandre	1
Tazzer Sandra	1
Lutz Stefan	1
Charmillot Corinne	3
Bubanec Daniel	3
Vuitel Jean-Paul	3
Ismaili Olti	1
Claudio Romina	1

**Pour le parti Socialiste :**

Cuche Marion	3
Campa Donatella	3
Nater Zoé	3
Hessler-Wyser Aïcha	3
Domon Beuret Emmanuelle	3
Kreis-Jaquet Marika	3
Masson Delphine	3
Ignoto Maximilien	3
Reift John	3
von Allmen Hanâa	3
Affolter Laurent	Abstention
Logatto Anthony	3
Camarda Domenico	3

**Pour le Groupement :**

Arm Jean-Philippe	3
Porret Olivier	3
Ginggen Patrick	3
Bergamin Jean	3
Bourquin Jean-Jacques	1
Lopes de Jesus Joaquim	1

**Pour les Vert'Libéraux :**

Burri Nadia	3
Barben Edi	3
Dujacquier Nicolas	3

**Pour le bureau du Conseil général :**

Dumoulin Pierre-Alain	Abstention
Reift Jacques	3
Saam Sébastien	1
Schwab Nathalie	3
Pierrehumbert Philippe	1

**M. Jacques Reift :** « Alors pour les résultats : 24 pour le numéro 3, 14 pour le numéro 1 et 2 abstentions. »

- **Soumise au vote de principe, la variante n° 3 est acceptée par 24 voix pour.**

**M. M. Ignoto :** « Madame la présidente, je suis désolé, je reviens un peu en arrière dans l'ordre du jour, on a procédé à une élection un peu expéditive pour la Paroisse temporelle et quand on revient dans le règlement général de commune, à l'article 65, il est noté qu'on doit procéder à un vote à bulletins secrets quand on départage deux personnes. Alors, une confirmation, je ne suis pas juriste, je pose ça là et puis je vous laisse regarder si, avant la fin de la séance, vous trouvez une solution, mais c'est l'article 65 de notre règlement. Merci. »

**Mme M. Petitpierre :** « Premièrement, toutes mes excuses pour cet impair. Ensuite, je propose que l'on passe tout de même au point 7 par souci d'efficience et qu'on revienne, ensuite, à ce point-là. Merci beaucoup. »

**7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 580'000.- et une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 80'000.- pour le renouvellement de la conduite d'eau potable aux chemins de la Payaz et des Abyssins**

**Mme M. Petitpierre** demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

**M. M. Rognon :** « Je vais tâcher de ne pas faire trop long, quoique je vais faire aussi long que nécessaire pour traiter la question de la Paroisse temporelle. Ce rapport qui vous est présenté fait l'objet d'un crédit budgétaire supplémentaire, effectivement, la problématique de cette conduite est connue depuis longtemps dans nos services, à osciller dans le rang des priorités pendant quelques années, ceux qui habitent le coin sont au courant parce qu'ils ont été victimes de fuites donc de coupures d'eau et d'interventions de la part des services communaux. On avait fait des demandes de devis lors de la réalisation du budget et on a une nouvelle fuite au mois de février qui explique, en fait, ces CHF 80'000.- supplémentaires, ça et la hausse du coût de la vie. Donc il vous est proposé de rénover cette conduite d'eau qui est nécessaire, alors pour des raisons de vétusté de nos réseaux de manière générale, on a beaucoup de pertes au-delà des dégâts potentiels qui peuvent arriver en cas de fuite et c'est aussi nécessaire de renouveler cette conduite parce qu'elle est dans nos planifications, le plan général d'alimentation en eau qui vous sera, à futur, présenté. On l'a challengé quand même vu qu'il est en cours et cette conduite est nécessaire pour la gestion de notre réseau. Même si elle dessert peu d'habitations, elle reste nécessaire pour amener aux habitations qui sont un tout petit peu plus excentrées. Je reste à votre disposition en cas de question et je vous remercie pour votre attention. »

**M. A. Béguin :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière a étudié ces deux demandes de crédit et s'est prononcée à l'unanimité en faveur de celles-ci. »

**M. L. Affolter** : « *Le parti Socialiste a pris connaissance de ce dossier avec attention et le soutiendra sans aucune réserve. Merci.* »

**M. J.-P. Vuitel** : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le PLR a étudié la demande de crédit d'engagement de CHF 580'000.- et d'une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 80'000.- pour le renouvellement de la conduite d'eau potable aux chemins de la Payaz et des Abyssins. Au vu du rapport qui nous a été présenté et des explications reçues, le PLR acceptera les crédits demandés. Mais les questions suivantes se sont posées : du moment que la fouille est faite pour le réseau d'eau, avez-vous prévu d'intervenir pour le PGEE, le réseau électrique, l'éclairage public et est-ce que les télécoms ont été consultés ? En général, ils interviennent toujours après coup. Qu'en est-il ?* »

**M. E. Barben** : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Vert'Libéral accepte la demande de crédit de CHF 580'000.- et par là même le crédit supplémentaire de CHF 80'000.-. L'eau est précieuse, préservons-la ! Merci de votre attention.* »

**M. P. Ginggen** : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le Groupement acceptera à l'unanimité ces demandes.* »

**M. M. Rognon** : « *Sur la question de la coordination avec les services tiers, parce que c'est exclusivement ça, on n'a pas de PGEE dans cette zone-là, pas dans la partie qu'on va travailler, et on a une coordination avec le Groupe E pour l'éclairage basse tension et moyenne tension et avec Swisscom. Donc les coordinations sont faites, ils sont au courant du projet et ils participeront avec nous. Merci.* »

**M. Jacques Reift** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 580'000.- et une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 80'000.- pour le renouvellement de la conduite d'eau potable aux chemins de la Payaz et des Abyssins est accepté à l'unanimité.**

**Mme M. Petitpierre** : « *Maintenant rétrogradons effectivement et passons à nouveau au point 5. Effectivement, la vérification a été faite et il va falloir passer à un vote par bulletins secrets. Nous n'avons pas les bulletins officiels mais ce n'est pas important. Je propose qu'on les distribue et puis que vous notiez simplement dessus si vous votez pour M. M. Schmutz ou M. J.-P. Vuitel. Est-ce que les questeurs peuvent venir chercher des bulletins afin de les distribuer, s'il vous plaît ?* »

Les membres de l'assemblée passent au vote.

Le bureau du Conseil général, accompagné des deux questeurs, du chancelier et de l'adjointe au chancelier vont procéder au dépouillement.

**Mme M. Petitpierre** : « *Je peux donc vous annoncer les résultats. Nous avons eu 35 bulletins pour M. J.-P. Vuitel, 3 abstentions et 3 bulletins pour M. M. Schmutz. C'est donc M. J.-P. Vuitel qui est nommé, merci beaucoup.* »

« *Applaudissements.* »

## **8. Informations du Conseil communal**

**M. H. Assumani** : « *Merci Madame la présidente. Dans les informations du Conseil communal, je vais commencer par moi et puis après cela sera M. M. Rognon qui prendra la parole, après Mme C. Muster et puis M. Th. Pittet pour terminer. J'ai trois informations à vous donner. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, en décembre dernier, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'État un crédit d'engagement de CHF 36 millions pour une période de janvier 2025 à décembre 2032. Ce montant, qui est réparti, CHF 32 millions destinés à soutenir les infrastructures d'importance cantonale ou*

régionale, et CHF 4 millions consacrés pour la mise en œuvre d'un concept cantonal de sport. Dans ce cadre, le service des sports a mis en place un programme de soutien à la construction ou à la rénovation d'infrastructures sportives d'importance cantonale ou régionale sous le nom de CISIC et la commune de La Grande Béroche, via le chef de dicastère des sports, a déposé le dossier relatif à la grande salle de Bevaix. Et, dans ce cadre, notre dossier a été accepté et cette salle aura une subvention de CHF 2'070'000.- pour la construction. « Applaudissements ». Merci. La deuxième information est, je crois vous avez reçu un courriel de la chancellerie, la commune de La Grande Béroche a été invitée par le Canton à occuper un stand du Canton sur une journée, c'est-à-dire le 23 avril, la commune de La Grande Béroche va occuper le stand au Salon de l'immobilier et vous êtes invités à participer, à passer nous voir, à nous dire bonjour et partager un verre avec nous. Je laisse la parole à M. M. Rognon pour la suite. »

**M. M. Rognon :** « Pour ma part une information un peu moins réjouissante que les deux précédentes. Actuellement, il y a une consultation fédérale, qui vient du département de M. Albert Rösti, qui traite une révision d'un paquet d'ordonnances environnementales qui sera traitée en automne 2026 et qui vise, notamment, à réduire, ou à affaiblir, le monopole communal en matière de gestion des déchets. Les consultations sont accessibles sur le site de la Confédération. Juste rendre attentif et potentiellement si vous connaissez quelques élus à Berne de leur expliquer aussi cette problématique-là, lorsqu'un déchet ou une fraction de déchet n'est plus en mains communales, il y a des risques. J'en prends pour exemple la récupération des textiles qui longtemps était un marché où le propriétaire ou le patron de l'entreprise Texaid bénéficiait de matières premières, de bonne qualité à l'époque, de manière gratuite, presque gratuite. Parce qu'il avait, effectivement, toute la logistique à amener mais il a gagné passablement d'argent. Avec l'arrivée de la fast fashion et de l'ultra fast fashion, le taux du textile a chuté et donc, maintenant, cette entreprise vient voir la Commune en disant « Il faut nous rémunérer pour ce travail parce qu'on ne gagne plus assez d'argent ». Donc c'est l'effet, alors là en l'occurrence c'est l'effet très pervers parce que le cours a chuté monstrueusement mais il est important que les communes puissent conserver ce monopole-là parce que c'est le premier échelon qui est directement en contact avec la population, c'est aussi les communes qui peuvent veiller à ce que le tri soit bien fait, soit fait de manière juste, qu'on puisse assurer aussi les filières de recyclage, donc si vous connaissez des élus sous la Coupole, bien volontiers, qu'ils puissent rendre attentif le Conseil fédéral, et notamment M. le conseiller fédéral Albert Rösti, de ne pas, trop, assouplir ce monopole. Merci beaucoup. »

**Mme C. Muster :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai deux informations à vous transmettre, la première concernant notre Salle de spectacles, une information importante et que vous attendez. Lors du dernier Conseil général, mon collègue, à ma gauche, a présenté les premiers éléments du travail qui sont menés par la responsable de la police du feu et de la salubrité publique. Son rôle est clair : contrôler régulièrement les bâtiments communaux et les bâtiments privés pour en garantir la conformité et la sécurité des usagers. Mais pour rappel, en décembre 2024, le législatif ici présent a voté un crédit de CHF 50'000.- pour une étude de rénovation complète de la salle. Les travaux d'étude sont en cours et avancent normalement. Plus précisément, nous sommes à l'étape de l'analyse des variantes de l'avant-projet et j'ai bon espoir de vous présenter, aux différentes commissions qui seront impactées, d'ici à la fin de l'année ces avant-projets. Mais pour revenir à cette Salle de spectacles et aux implications qu'elle importe, le drame de Crans-Montana a précipité l'évaluation de la sécurité de la Salle de spectacles. Il est devenu indispensable d'ajouter une expertise spécifique en protection incendie. L'exécutif a donc mandaté un expert reconnu pour s'assurer que l'exploitation quotidienne de notre salle présente, en l'état des normes, toutes les garanties de sécurité. L'audit de protection incendie, transmis par l'expert, décrit des lacunes actuelles et fixe la capacité maximale à 200 personnes. Un second échange a permis d'identifier les mesures prioritaires, réalisables à court terme, pour porter cette salle à une capacité de 300 personnes tout en respectant la réglementation. L'exécutif a décidé que la limite de 200 personnes n'était pas adaptée à l'utilisation de cette salle et a demandé les détails des mesures à prendre pour accueillir 300 personnes. Les mesures prioritaires sont notamment :

- la création d'une ouverture sur la façade Sud d'une largeur minimale de 1,62 m ;
- la mise en service des panneaux lumineux de signalisation des sorties de secours ;

- l'installation de barres antipanique sur les issues de secours identifiées ;
- l'ajout d'extincteurs à des emplacements stratégiques.

L'expert a aussi listé les travaux nécessaires pour envisager une capacité de 301 à 400 personnes : système de sonorisation d'évacuation, désignation d'un chargé de sécurité, restrictions sur certains matériaux, compartiments coupe-feu supplémentaires, adaptation des issues, dispositif de désenfumage et protection contre la foudre. Ces exigences sont lourdes et impliquent des travaux importants. Au vu de l'ampleur des interventions et du projet global de rénovation, l'exécutif a choisi de concentrer ses efforts sur l'objectif prioritaire et réaliste d'une capacité de 300 personnes. Le projet de rénovation prévoit que la capacité d'accueil soit portée à plus de 300 personnes et il intègre d'ores et déjà les exigences en protection incendie adaptées. Une séance de coordination entre l'architecte et l'expert en sécurité incendie a déjà eu lieu. Pour en revenir à la situation actuelle, les travaux sont engagés. Un entrepreneur local a été mandaté pour réaliser l'ouverture en façade Sud et la fourniture des barres antipanique. Cependant, la forte demande allonge les délais. Les extincteurs supplémentaires et les panneaux de signalisation des issues de secours ont déjà été installés. Le Conseil communal réaffirme sa volonté que la salle accueille des manifestations dans des conditions de sécurité irréprochables. L'affichage d'une capacité temporaire limitée à 200 personnes est donc justifié et transitoire. Le service des bâtiments met tout en œuvre pour atteindre la capacité de 300 personnes dans les meilleurs délais, tout en restant dépendant des délais imposés par les entreprises spécialisées. Je vous remercie de votre attention. Pour une deuxième petite information, le Conseil communal souhaite engager une réflexion approfondie concernant l'avenir de l'ancien Hôpital. Dans cette perspective, des premiers échanges ont déjà eu lieu avec la fondation La Perlaz / La Fontanette, qui a exprimé son intérêt pour ce bien. Afin de poursuivre ces démarches de manière organisée et cohérente, le Conseil communal a jugé nécessaire de constituer une commission spécifiquement dédiée à ce dossier. Cette commission sera composée de 11 membres issus du Conseil général, auxquels s'ajouteront trois représentants de l'exécutif. La présidence sera assurée par le Conseil communal. La répartition des sièges est la suivante :

- quatre membres pour le PLR ;
- quatre membres pour le parti Socialiste ;
- deux membres pour le Groupement ;
- un membre pour le parti des Vert'Libéraux.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir transmettre à la chancellerie, dans les meilleurs délais, les noms des personnes désignées pour siéger au sein de cette commission. »

**M. Th. Pittet :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une première information : le 30 avril, c'est-à-dire jeudi de la semaine prochaine, se tiendra, et vous savez tous certainement déjà, un stand d'information à la gare de Gorgier-St-Aubin concernant les réaménagements de ce Pôle de gare, notamment sur la partie du domaine public en lien avec les futurs projets qui se réaliseront au site de Gare Sud, anciennement les locaux Comina, et sur le site de Combamare, là où se trouve actuellement la Migros. Soyez présents, parlez-en, c'est important, on s'était engagé en tant que commune et en tant qu'exécutif en particulier de prendre le pouls au niveau de la population sur le développement de ce Pôle de gare et c'est une belle occasion, en plus du sondage qu'il est possible de remplir actuellement en ligne et jusqu'au 8 mai, donc participez et volontiers aux inputs et ceux que vous croisez et qui s'intéressent à ce Pôle de gare et à son développement, merci de les encourager à se rendre jeudi 30 avril entre 16h et 19h à la gare de Gorgier-St-Aubin. Une deuxième information et cela fait plusieurs séances du Conseil général que je vous parle du travail de la commission de l'aménagement du territoire et des transports (ComAT) sur la politique de stationnement, stratégie de stationnement et, ce soir, je laisse la parole à la ComAT, via son président j'imagine, pour vous adresser quelques mots. »

**M. B. Schumacher :** « Merci Monsieur le conseiller communal. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la commission de l'aménagement du territoire et des transports (ComAT) a souhaité communiquer sur ses travaux en cours pour l'élaboration d'une politique de stationnement à La Grande Béroche. À la demande du Conseil communal, nous avons engagé une démarche visant à harmoniser la politique de stationnement à l'échelle du village

*en nous appuyant sur des principes communs tout en tenant compte des spécificités locales et garantissant une équité de traitement pour les situations comparables. Ce travail a pour objectif principal d'uniformiser le stationnement dans la commune, d'appliquer des règles similaires, simplifiées en fonction du type de quartier, des tarifs identiques pour les mêmes situations. Actuellement, il existe de nombreuses inégalités de traitement en matière de parcage sur notre territoire, nous souhaitons rendre le parcage plus cohérent pour toute la commune. Raison pour laquelle nous avons travaillé sur différents points qui vont suivre. Les buts recherchés sont les suivants :*

- favoriser le mouvement des véhicules à proximité des commerces ;*
- permettre aux habitants d'anciennes localités ne disposant pas de place de parc de pouvoir stationner à proximité et la possibilité d'obtenir un macaron ;*
- obliger les propriétaires de garage à les utiliser dans leurs fonctions initiales définies, voire imposées dans le permis de construire, un permis de construire pour un garage n'est en principe pas accordé pour l'installation d'un train électrique et de stationner sa voiture sur le domaine public ;*
- éviter les voitures-ventouses stationnées en permanence sur le domaine public ;*
- favoriser l'accès aux restaurants aux heures des repas et aux commerces locaux sans entasser le stationnement ;*
- empêcher le stationnement d'une remorque sur le domaine public ;*
- pratiquer le même tarif pour les ports et plages de Vaumarcus, Saint-Aubin-Sauges, Bevaix, Chez-le-Bart et Pointe du Grain ;*
- dans la mesure du possible, permettre à chaque habitant d'un quartier de stationner proche de chez lui ;*
- éviter qu'un propriétaire de plusieurs véhicules encombre plusieurs places de parc du domaine public.*

*Un système de macarons pourrait être mis en place dans certains quartiers, l'obtention sera clairement réglementée et les coûts engendrés à la charge des demandeurs. À titre d'information, la mise en place d'un système de macarons ou de vignettes est régie par le SCAN. Le cas échéant, il faudrait que le prix de vente des macarons couvre au moins les frais afférents au système, soit les coûts de gestion, d'émission, d'autorisation et de facturation. Toutes ces considérations, et bien d'autres encore, conduiront à un rapport qui sera présenté au législatif. Nous pourrions alors l'amender, le modifier à la satisfaction de la majorité du Conseil général. Dès son acceptation, en découlera la mise en œuvre par l'exécutif communal. Lors de la séance du Conseil général du 16 février 2026, le conseiller communal en charge du service, M. Th. Pittet, nous a informés des changements à venir, vous les trouvez à la page 16 du procès-verbal ; tous ces changements devaient être précédés par un rapport, je cite : « Le Conseil général sera sollicité une fois que les travaux de cette commission arriveront à bout touchant pour se prononcer sur le rapport. Donc vous serez de toute façon sollicités pour la demande de crédit qui arrivera lors de notre prochaine séance, je crois le 20 avril » ; ce rapport n'est pas terminé. Cependant, à la suite de ces informations, la parution d'un arrêté dans la Feuille officielle du 20 février 2026, arrêté concernant la circulation routière, annonce la mise en place de parcomètres pour les parkings du port de Chez-le-Bart, port et plage de Chez-le-Bart, du port de Bevaix, de la Pointe du Grain. Selon nous, cet arrêté est paru prématurément sans que la ComAT ne soit au courant, il devait être précédé par le rapport de notre commission présenté au Conseil général et être validé par le législatif. Naturellement, cette annonce a provoqué une vive contestation dans la population, le lancement d'une initiative en est la preuve. La volonté d'obtenir une vignette à CHF 20.- pour tous les citoyens, habitants de la commune, permettant l'accès libre à tous les parkings peut être une bonne idée mais elle ne solutionne pas le problème du nombre de places disponibles. De plus, et selon les informations dont nous disposons, le prix articulé ne couvrirait même pas les frais liés à la gestion d'un tel système. Mesdames et Messieurs, les parcomètres seront tout de même installés prochainement, personne ne s'est opposé à la demande de crédit pour cinq horodateurs, le point 27 du crédit d'engagement au budget des investissements 2026. Le but recherché n'est pas de faire du fric sur le dos des habitants de La Grande Béroche mais bien de permettre à chacun d'accéder aux rives du lac. Encourager les personnes qui le peuvent à se déplacer à pied ou à vélo, restreindre l'usage de la voiture en percevant un émolument, il n'y a malheureusement plus de place pour tout le monde au bord du lac. Il faut inciter le mouvement des utilisateurs et la mobilité douce. Pour la Pointe du Grain, la*

problématique du nombre de places disponibles n'est pas encore solutionnée. Le marquage au sol des places n'est pas possible, de nombreuses voitures sont régulièrement stationnées en bord de vignes ne permettant plus aux viticulteurs d'y accéder, ceci malgré une signalisation claire. L'engagement d'agents de sécurité privée les week-ends en période estivale est indispensable et génère des coûts importants. La mise en place de parcomètres devrait peut-être réduire l'affluence. Toutefois, nous étudions la pose d'une barrière avec annonce avancée du nombre de places disponibles pour limiter l'accès à la capacité maximum du parking. Pour l'instant, notre commission n'a pas terminé ses travaux, la complexité et la sensibilité du sujet nous demandent une analyse précise de chaque cas, chaque situation. Parcage des vélos, places pour les motos, que faire des camping-cars, places de parc pour favoriser le co-voiturage font aussi partie de nos préoccupations ; nous y travaillons et souhaitons vous présenter un rapport complet lors d'une prochaine séance du Conseil général. Voilà ce que notre commission souhaitait vous partager ce soir, il nous semblait qu'un grand flou se soit produit entre les informations communiquées lors de notre dernière séance et la parution dans la Feuille officielle d'un arrêté concernant la circulation routière. Il n'y a pas lieu d'ouvrir le débat ce soir, nous y reviendrons prochainement. Mais si certains d'entre vous sont inquiets et souhaitent nous faire part de bonnes idées, la ComAT lira volontiers vos courriels. La commission de l'aménagement du territoire et des transports, composée de Mmes et MM. Bernard Schumacher, président, Zoé Nater, vice-présidente, Marion Cuche, secrétaire, Daniel Bubanec, Jean-Philippe Arm, François Del Rio et Thierry Rothen, vous remercie. »

## **9. Résolutions, interpellations et questions écrites**

La présidente, **Mme M. Petitpierre**, informe que le bureau a reçu trois questions écrites ; le secrétaire en donne lecture : « *Questions du groupe Socialiste au Conseil communal. Le 16 décembre 2024, notre Conseil a adopté le règlement relatif à la politique d'incitation à l'utilisation des transports publics. Ce règlement répondait pour une partie à la motion du parti Socialiste que nous avons acceptée le 26 septembre 2023 et qui demandait que chaque élève du cycle 3 des Cerisiers puisse disposer, sur demande, d'un abonnement ONDE VERTE gratuitement indépendamment des besoins scolaires. Pour une seconde partie, le règlement introduit la possibilité d'un subventionnement d'abonnement ONDE VERTE ou Mobilis pour nos seniors au bénéfice de prestations complémentaires. Nos questions sont les suivantes concernant l'année 2025 : combien d'élèves du cycle 3 ont été mis au bénéfice d'un abonnement ONDE VERTE au sens de ce règlement ? À quelle proportion des ayants droit potentiels cela se monte-t-il ? Combien de seniors ont-ils obtenu une subvention pour un abonnement annuel ONDE VERTE ou Mobilis ? Enfin, nous avons appris les mesures décidées récemment par le Grand Conseil pour subventionner les abonnements de jeunes de moins de 25 ans. Cette décision aura nécessairement un impact direct sur le troisième public concerné par notre règlement, les jeunes de moins de 25 ans qui ne sont pas élèves du cycle 3 des Cerisiers. Elle devrait également avoir un effet sur le coût des abonnements pour tous les élèves des Cerisiers ce qui impactera les finances communales directement ou indirectement par le coût de l'élève. Au vu de ces modifications, une révision du règlement paraît nécessaire. Est-elle à l'ordre du jour ? Et si tel est le cas et pour une entrée en vigueur pour le début de la prochaine année scolaire, la dernière et unique date pour que le Conseil général statue est le 29 juin 2026. Nous remercions le Conseil communal pour les réponses qu'il apportera à nos questions. Au nom du parti Socialiste, Thierry Rothen. »*

**M. Th. Pittet** : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vais prendre les questions dans l'ordre ou plutôt les réponses dans l'ordre. Il y a 108 jeunes à la rentrée scolaire 2025 du cycle 3 des Cerisiers qui pouvaient prétendre à recevoir un abonnement deux zones, comme prévu dans notre règlement, une cinquantaine d'entre eux l'a demandé. Concernant les seniors, neuf abonnements ou neuf subventions pour trois zones ont été demandés. Rappel ce sont des seniors qui bénéficient également des prestations complémentaires et il se trouve que c'était passablement compliqué pour beaucoup d'entre eux de dépenser le prix d'un abonnement annuel, de la moitié du prix d'un abonnement annuel trois zones, et, afin de faciliter quand même l'accès aux transports publics, nous avons organisé la mise à disposition de cartes multi-courses. J'ai oublié de préciser, la mesure des jeunes cycle 3 nous a coûté, en 2025, environ CHF 29'000.- et pour ce qui est des seniors, ces neuf abonnements plus 45 demandes qui ont été traitées et solutionnées via des cartes multi-courses, le montant est*

d'environ CHF 4'600.-. Oui, au niveau du Canton ça bouge et, en effet, nos finances communales vont être impactées. Vendredi, j'ai le plaisir de rencontrer les CFF, TransN, ONDE VERTE ainsi que la conseillère d'État, Mme Céline Vara, pour, justement, discuter de comment sera mis en œuvre ce nouvel abonnement, ce subventionnement cantonal qui porte le gentil nom de « Mon canton pour CHF 1.- par jour ». Donc, évidemment, la CDC – transports publics et mobilité s'est penchée sur la consultation en lien avec ce projet, qui a été voté par le Grand Conseil. Un des souhaits de cette CDC a été de demander que la mise en œuvre se fasse au 1<sup>er</sup> janvier, évidemment pour faciliter les questions financières ou questions organisationnelles et le Grand Conseil a souhaité que cela soit plus rapide, que cela se fasse avec la rentrée scolaire. Je sais pour des discussions déjà eues par le passé que pour ONDE VERTE, qui gère tout ce qui est guichet, tout ce qui est tarification, que c'est un défi d'être prêt au mois d'août, et j'en saurai un peu plus vendredi. Ce qu'on peut préciser aussi, au niveau de la commune et notamment pour ce public des 16 – 25, c'est que tous nos jeunes qui répondent à ce critère-là ont déjà reçu, au tout début de cette année, un bon, c'est-à-dire une feuille A4 avec un code qu'il suffit d'apposer lorsqu'on fait la commande, respectivement de donner à la caisse s'ils s'adressent à un bureau TransN, pour obtenir l'abonnement. Donc dans notre séance de vendredi, il s'agira de savoir comment on peut faire pour qu'il n'y ait pas un cumul de l'action cantonale et de notre action communale et nous ne sommes pas la seule commune à être dans cette situation. Donc je pourrai vous en dire plus à une prochaine séance. Merci pour votre attention. »

**Mme M. Petitpierre** : « Merci beaucoup, nous pouvons passer à la deuxième question écrite. »

Le secrétaire, **M. Jacques Reift**, en donne lecture : « Conseil général du 20 avril 2026, question écrite du groupe Socialiste au Conseil communal. Le 21 février 2022, le Conseil général acceptait un crédit d'engagement de CHF 180'000.- pour la réfection de la place de parc au port de Bevaix. Ce projet, présenté par le Conseil communal dans son rapport du 2 février 2022, intégrait, à la demande de la commission technique, une dimension essentielle : la pose d'un couvert photovoltaïque, motivée notamment par l'abattage du grand arbre qui ombrageait la place. Le rapport annonçait une mise en place du couvert dès 2023, conditionnée à l'identification d'une parcelle communale voisine pour l'hivernage des voiliers. Des tubes électriques ont d'ailleurs été posés en réserve à cette fin lors des travaux. Quatre ans plus tard, la place a été refaite, l'arbre abattu, mais aucun couvert n'a vu le jour. À ce titre, nous souhaitons soumettre les questions suivantes : une étude technique et financière pour le couvert photovoltaïque a-t-elle été engagée, et dans quel calendrier ? Quels sont les obstacles qui ont freiné ce projet depuis 2022 et comment le Conseil communal entend-il les lever ? Si la réalisation de ce couvert devait s'avérer impossible, quelles mesures le Conseil communal envisage-t-il pour améliorer la qualité de cette place située à proximité immédiate du lac ? Nous remercions le Conseil communal pour les réponses qu'il apportera à nos questions. Au nom du groupe Socialiste, Maximilien Ignoto. »

**M. Th. Pittet** : « Merci, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à ce stade, aucune étude technique et financière n'a été réalisée. Cependant, le Conseil communal travaille par le biais du dicastère des infrastructures sur l'amélioration qualitative de cette grande place ainsi que sur le chemin du Moulin. La place de stockage envisagée à proximité pour l'hivernage des bateaux, principalement, est celle de la STEP qui pourrait se libérer en fonction de la stratégie qui sera soumise à votre autorité plus tard. La commission technique travaille sur ce dossier. Merci pour votre attention. »

Le secrétaire, **M. Jacques Reift**, donne lecture de la troisième question écrite : « Question écrite à l'attention du Conseil communal. Une question nous a été récemment adressée concernant la réalisation des travaux d'intérêt général (TIG) par les jeunes au sein des communes. Il y a quelques années, plusieurs institutions publiques, notamment des communes et des homes, se mettaient à disposition pour accueillir ces jeunes afin de leur permettre d'effectuer leurs TIG. Toutefois, depuis la période du Covid, cette pratique s'est progressivement estompée (surtout pour les homes qui, en toute logique, ont dû réduire l'accès à leurs locaux durant cette période et n'ont pas renouvelé ce service depuis), et en ce qui concerne les communes, elles se sont peu à peu désinvesties de cette tâche sans trop de

raisons. De ce fait, les structures offrant cette possibilité se font aujourd'hui plus rares alors que le besoin reste le même, voire a tendance à augmenter. Si l'accueil de jeunes dans ce cadre peut représenter un certain défi organisationnel, il constitue néanmoins une démarche importante. Cela permet en effet à ces jeunes de s'acquitter de leurs obligations tout en contribuant de manière constructive à la vie de la collectivité. De plus, ces travaux d'intérêt général constituent également un levier éducatif important, en permettant aux jeunes de développer le sens des responsabilités, le respect des règles et l'engagement citoyen. En s'inscrivant dans cette dynamique, une commune affirme son rôle d'actrice engagée dans l'accompagnement et l'intégration des jeunes. L'objectif de cette démarche n'est bien entendu pas d'imposer une telle mesure aux collaboratrices et collaborateurs de la commune, mais plutôt de soulever cette question et d'offrir la possibilité à chacun·e d'exprimer son intérêt ou sa disponibilité à s'engager dans ce type d'initiative. Mes questions sont les suivantes :

- la commune se sent-elle prête à envisager la mise en place d'une telle démarche ? ;
- des mesures ou réflexions ont-elles déjà été entreprises dans ce sens ?

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à ce message, je vous adresse mes salutations les meilleures. Zoé Nater. »

**M. H. Assumani** : « Oui Madame la présidente, je vais donner réponse à cette question. Je m'excuse pour ma voix qui est un peu, on voit que je suis un petit peu malade. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la commune de La Grande Béroche a déjà eu l'occasion d'accueillir en 2020 une personne pour effectuer des travaux d'intérêt général. Cette expérience s'est bien déroulée mais nous n'avons plus été sollicités par le service pénitencier pour d'autres placements depuis. Nous ne faisons pas de démarche proactive mais nous restons ouverts à ces sollicitations lorsque les conditions s'y prêtent. De manière générale, le service des ressources humaines est particulièrement attentif à sa responsabilité sociale. Nous accueillons des profils variés, notamment via les services sociaux, dans le cadre de placements proposés par le chômage afin de permettre à des personnes d'acquérir une première expérience ou de se réinsérer professionnellement. Et d'ailleurs, nous allons prochainement débiter une collaboration avec un projet cantonal qui s'appelle aliaCap, inclusion professionnelle de personnes autrement capables. Nous avons déjà eu des échanges avec le Canton et ce projet va bientôt commencer. Nous sommes également ouverts à des personnes en situation de vulnérabilité ou en situation de transition telles que les personnes en situation de handicap, des réfugiés ou des personnes qui ont un parcours d'échec scolaire ou en reconversion professionnelle. Nous considérons ces démarches comme essentielles, tant sur le plan humain que social. Cela étant, nous veillons à maintenir un équilibre clair entre les engagements et nos exigences opérationnelles. Nos équipes sont pleinement mobilisées par leurs missions et ne peuvent pas se substituer à un accompagnement socio-éducatif. C'est pourquoi nous restons attentifs à ce que ces dispositifs d'accueil soient bien encadrés, définis en amont et compatibles avec l'organisation interne, afin de garantir à la fois une expérience positive pour la personne accueillie et le bon fonctionnement de nos services. Je vous remercie pour votre attention. »

**Mme M. Petitpierre** : « Merci beaucoup. Il n'y a pas d'autre question écrite, nous arrivons donc à la fin de ce Conseil général et avant de terminer, parce que jamais deux sans trois, je souhaite un joyeux anniversaire à mon secrétaire, qui nous fait l'honneur de sa présence aujourd'hui. Bon anniversaire M. Jacques Reift ! »

« Applaudissements ».

**M. Jacques Reift** : « Merci beaucoup, comme ce n'est pas tellement habituel de siéger au Conseil général le jour de son anniversaire et en plus le jour de ses 30 ans « rires », pour cette nouvelle dizaine, je vous ai organisé un petit apéro, donc vous êtes tous les bienvenus. »

« Applaudissements. »

**Mme M. Petitpierre** : « *Petite information rapidement : le catalogue des Vignolants est à votre disposition à la sortie à gauche.* »

La parole n'étant plus demandée, **Mme M. Petitpierre** lève la séance à 21h00.

La rédactrice du procès-verbal

Adjointe au chancelier  
Vanessa D'Onofrio

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Maëlle Petitpierre

Le secrétaire,  
Jacques Reiff

La Grande Béroche, le 29 juin 2026